



Mettez de la verdure au pied de vos murs

Chèvrefeuille, géranium, clématite, glycine... les plantes permettent à chacun d'entre nous de laisser la nature s'exprimer sur les murs, d'apporter une touche de charme, de fraîcheur et de couleur qui fera sourire nos rues.

Elles permettent également de dissimuler un compteur, masquer une gouttière, éviter un tag, égayer un mur... Autant de solutions faciles et ludiques pour embellir Joinville, tout en contribuant au respect de la biodiversité.

Alors, à tous les passionnés de jardinage, les amateurs comme les novices, la Ville de Joinville offre désormais la possibilité de végétaliser certains espaces sur nos trottoirs.

Joinville, Cité jardin



*A vos marques,
Prêt,
Jardinez !*



La Ville et ses habitants...

JOINVILLE, CITÉ JARDIN

Avec son château du Grand Jardin, notre ville passe souvent pour un fleuron de l'art des jardins. Si on ajoute à cela le parc du Petit Bois, la colline du Château d'en Haut en cours de réaménagement, le Cavé qui s'ouvre au public... mais aussi le Bief, la Marne ou le Canal, Joinville offre un réseau de nature très dense. Or, force est de constater que nos rues font encore trop souvent grise mine. Si déjà plusieurs propriétaires ont pris soin de ravalier leur façade, **beaucoup pourraient, par une simple végétalisation, accroître de manière sensible la beauté de Joinville en se faisant plaisir.**

On apprécie souvent de découvrir des villes ou des villages à la verdure abondante lorsqu'on part en vacances. Massifs d'hortensias ou glycines en façade charment le visiteur. Alors pourquoi ne pas profiter chez nous de ces beautés toute l'année ?

Après tout, entretenue, restaurée et fleurie, Joinville présente autant d'intérêt sinon plus qu'une cité de Dordogne ou de Bretagne !



LES AVANTAGES MÉCONNUS DE LA VÉGÉTALISATION

Contrairement aux idées reçues, les plantes grimpantes présentent un **intérêt écologique** multiple. **Elles protègent les murs de l'humidité et améliorent l'isolation.** En effet, le coussin de feuilles protège, tel un imperméable, la surface des bâtiments contre les pluies battantes.

En été, **les plantes rafraîchissent** en retenant le rayonnement solaire et en augmentant l'humidité de l'air ambiant. En hiver, elles tiennent chaud en réduisant la perte thermique par convection.

Autre avantage : **l'entretien est quasi inexistant** ; il suffit de surveiller la croissance... Des murs verts, c'est la régulation thermique, la protection contre les intempéries et la fixation des poussières, le maintien de la biodiversité, la protection contre les tags...

Alors, qu'attendons-nous ?



... embellissent Joinville !

COMMENT CHOISIR LES VEGETAUX ?

D'une manière générale, il convient de choisir les plantes dont le développement se rapporte à l'espace disponible ; votre imagination jardinière fera le reste...

Tout est permis : plantes grimpantes, vivaces, arbustives, aromatiques... dont voici quelques exemples :



Côté ombre : Hortensia, Bergenia, Hellébore, Lamier, Pétales, Aspérule, Epimedium, Aegopode, Rhododendron, Heuchères...



Côté soleil : Géranium, Erigeron, Sedum, Arabis, Graminées, Campanule, Stachys, Lavande, Origan, Helianthème, Aubriète, Thym...



Grimpantes ligneuses : Clématite, Chèvrefeuille, Vigne vierge, Jasmin, Bignone, Passiflore...



Grimpantes annuelles : Ipomée, Capucine, Roses trémières, Pois de senteur...



COMMENT LES FIXER ?

Certaines plantes grimpantes comme les vignes vierges, les ipomées et bien d'autres partent d'elles-mêmes à la conquête de l'espace en s'agrippant sur les murs et les supports existants.

D'autres nécessiteront la présence de tuteurs, de treillages ou de fils fixés au murs pour se développer et s'épanouir.



Demandez conseil en Maire.



AIDES FINANCIERES ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES

VOUS ÊTES PRÊTS ?

Ça y est, votre décision est prise... vous avez investi dans un arrosoir, un râteau et acheté des gants de jardinier, bref... vous êtes prêt.

Sachez tout d'abord que la plantation se fait en automne et au printemps (il faut surtout éviter le gel ou la sécheresse).

Quant à la **procédure à suivre**, rien de plus simple :

Il suffit de faire une demande auprès de la Ville. La réponse par courrier vaut autorisation. Les conditions de plantation et d'entretien sont précisées dans un cahier des charges qui vous indiquera ce que vous êtes autorisé à faire, accompagné de conseils et d'astuces.

Néanmoins, il vous faudra respecter quelques règles simples :

- **Maintenir un passage libre sur trottoir** d'au moins 1,40 m (à étudier au cas par cas avec la Ville de Joinville),
- **Ne pas choisir de plantes épineuses**,
- **Arroser les plantations, tailler régulièrement les végétaux, et ramasser les feuilles mortes et déchets verts** afin de tenir le trottoir dans un état de propreté permanent.

ATTENTION !

Une autorisation doit être obtenue avant tout début de plantation sur le domaine public. La Ville précisera ce qu'il est possible de faire. Certains endroits ne permettent pas de réaliser un aménagement de bande végétale par leur étroitesse. Il faudra donc se contenter d'une plante grimpante (glycine, clématite...) ou de balconnières.



Pour toute information et rencontre, la Ville de Joinville est à votre disposition :

Ville de Joinville

Place du Général Leclerc - 52300 Joinville

Téléphone : 03.25.94.59.70

